

## Il ne veut pas reconnaitre sa fille

Par elo, le 10/12/2009 à 11:57

## **Bonjour**

mon ami arrete pas de me repeter que ce n est pas lui le pere pour se deculpabiliser .il etait persoider de ne plu avoir d enfant parce qu il a subit une operation il y a quelque annee et les medecin lui on dis qu il avait tres peu de chance pour qu il est un autre enfant j aimerai savoir si je prend un avocat pour faire un test de paterniter comment ca se passe ?? et si lui refuse de le faire que se passe t il ??

Merci a vous pour prendre 2min pour me repondre Elo

Par jeetendra, le 10/12/2009 à 12:07

[fluo]CDAD DE LA MOSELLE[/fluo] 3, rue Haute Pierre 57036 Metz Cedex 03 87 56 76 00

[fluo]CIDFF de MOSELLE[/fluo] 2, rue du Haut de Sainte Croix 57000 METZ

Tél: 03 87 76 03 48

Bonjour, vous pouvez engager une action judiciaire en reconnaissance de paternité naturelle à l'encontre du père biologique de votre enfant (votre ex), consultez le cdad, le cidff, car le recours à un avocat est obligatoire pour la procédure, courage à vous, bonne journée.

## Par kindermaxi, le 10/12/2009 à 14:33

Bonjour,

S'il refuse de faire le test de parternité, le juge considérera cela comme un aveu de sa part. Bonne journée.

Par elo, le 11/12/2009 à 09:52

merci pour les reponses bonne journee